

MONSIEUR L'ABBE J. U. LECLERC

Nous recommandons spécialement aux prières de nos lecteurs, l'âme de Monsieur l'abbé Joseph Uldéric Leclerc, curé de Saint-Joseph, de Montréal, Chanoine honoraire, décédé le 30 août 1900, à l'âge de 64 ans, dont 38 de vie sacerdotale.

Dans la personne de Monsieur Leclerc, le diocèse de Montréal perd un de ses prêtres les plus éminents, les communautés religieuses, un père et un protecteur, les enfants de saint François, en particulier, perdent un ami de la première heure, qui fut leur premier Syndic apostolique. Notre reconnaissance lui est due à bien des titres, son nom et sa mémoire seront religieusement conservés dans les archives de tous nos couvents de France, à cause de la grande part qu'il prit à la fondation de la maison de Montréal.

Lorsqu'en 1890, le T. R. P. Othon, alors Ministre Provincial, vint dans notre ville pour y établir les Franciscains, ce fut Monsieur Leclerc, qui dans sa paternelle charité le reçut. Voici, du reste, en quels termes le T. R. P. Provincial s'exprimait dans une circulaire adressée à tous ses religieux, en date du 24 juin 1900. Après avoir énuméré les nombreuses difficultés de la fondation, et l'accueil favorable de Monsieur Leclerc, le P. Provincial ajoutait : « Du reste, Monsieur l'abbé Leclerc, curé de Saint-Joseph, veillait sur nous avec la sollicitude et la tendresse d'un père ; pour la circonstance, il s'est fait mendiant, et nous a quêté en grande partie les matériaux de la main-d'œuvre et notre modeste mobilier ; il mérite le titre de fondateur du couvent, et toute la reconnaissance de la Province. Son souvenir sera dans nos cœurs, et son nom sera proclamé tous les jours à la station de midi. »

Monsieur le Curé qui nous avait reçus près de son presbytère, dans une maison appartenant à la fabrique, continua à nous rendre les plus grands services en qualité de Syndic apostolique, jusqu'à ce que les circonstances et les exigences de la nouvelle installation, sur la rue Dorchester, lui rendissent ses fonctions par trop onéreuses. Notre reconnaissance lui conserva toujours cependant le titre de Syndic honoraire. Quoique la distance entre le couvent actuel et le presbytère ne permit pas l'intimité des premiers jours, il n'en resta pas moins attaché à ceux dont il avait été le père temporel. Il était tout particulièrement jaloux des prémices, et il était entendu que chaque nouveau Père devait chanter la messe et prêcher à Saint-Joseph. Quand fut ordonné le premier prêtre Franciscain, il eût désiré que la cérémonie se fit dans l'église paroissiale, la chapelle du couvent étant alors trop